

# *La didactique appliquée à la recherche juridique informatisée*



*Jean-François Cloutier*

*Professeur en recherche juridique informatisée  
Collège Ahuntsic*

La recherche juridique informatisée au Québec occupe depuis 1975 une place de plus en plus importante dans l'exécution des mandats de recherche des techniciens juridiques. Précisons que la recherche juridique informatisée vise à trouver rapidement et efficacement, à l'aide d'ordinateurs reliés à des banques de données, des informations juridiques et ultimement des réponses à des problèmes de droit.

Au fil des ans, les banques de données sont devenues plus nombreuses et plus conviviales. L'utilisation de l'ordinateur et la navigation sur la Toile sont entrées dans les moeurs. La méthodologie de recherche s'est affinée parallèlement aux progrès technologiques. Malgré cette évolution trop d'étudiants en techniques juridiques éprouvent toujours des difficultés dans la recherche. Je profite de la présente occasion pour jeter un regard sur l'une d'entre elles. Afin de préciser cette difficulté, j'exposerai préalablement les principales étapes d'une méthodologie de recherche informatisée.

## *LES ÉTAPES MÉTHODOLOGIQUES*

Au cours de la dernière décennie, j'ai été appelé comme professeur de recherche juridique informatisée à structurer une façon de faire de la recherche qui va au-delà de l'utilisation technique de l'ordinateur et des banques de données que nous consultons. Afin d'y parvenir, je vous soumets les étapes méthodologiques que j'ai identifiées.

*À partir d'un « exposé de la situation », les étapes de la recherche juridique informatisée se déclinent de la façon suivante :*

- 1- Analyse et évaluation des faits exposés
  - 2- Identification du domaine d'étude
    - Doctrine
    - Jurisprudence
    - Législation
  - 3- Identification des sous-domaines
    - Doctrine québécoise ou canadienne ou autres
    - Jurisprudence québécoise ou canadienne ou autres
    - Législation québécoise ou canadienne ou autres
  - 4- Identification des ressources
    - Doctrine : bibliothèques.com, bibliothèques, librairies, etc.
    - Jurisprudence : banques de données, SOQUIJ, REJB, QUICKLAW
    - Législation : Gouvernement.com, ministères de la Justice, QUICKLAW, etc.
  - 5- Stratégie de recherche
    - a) Choix des ressources par ordre de priorité
    - b) Formulations de la recherche à l'aide de mots clés
    - c) Formulations de mots clés à l'aide du plan de classification
  - 6- Sélection d'une ressource
    - Choix d'une ressource, d'une banque ou sous-banque
  - 7- Recherche
    - Interrogation par application des Formulations
  - 8- Analyse de résultat
    - Examen de la pertinence des résultats
  - 9- Vérification
    - Réinterrogation en appliquant des techniques de vérification
    - (Applicable seulement à la recherche de Jurisprudence)
  - 10- Validation des résultats
    - Comparaison des résultats
    - (Applicable seulement à la recherche de Jurisprudence)
- \* S'il y a plusieurs ressources, les étapes 6, 7, 8, 9 et 10 sont répétées pour chacune des ressources.

Les étapes de la recherche juridique étant exposées, il m'apparaît important dans un premier temps de commenter l'application de cette méthodologie et, dans un deuxième temps, d'identifier la principale difficulté éprouvée par les étudiants.

## DIAGNOSTIC

Je transmets ces étapes méthodologiques à mes étudiants de cégep (première année, deuxième session) dès la troisième semaine de cours. Par la suite, à chaque cours, j'effectue deux à trois démonstrations de l'application de cette méthode. Assez rapidement, donc, les étudiants deviennent familiers avec les étapes de cette méthode.

Voyons maintenant comment les étudiants, de manière générale, se comportent pour chacune de ces étapes.

Placés devant un exposé de la situation, mes étudiants évaluent habituellement assez correctement la problématique. [Étape 1]

À partir de cette dernière, ils nous indiquent qu'il s'agit d'un problème qui trouvera un écho dans la Doctrine, la Jurisprudence ou dans la Législation [Étape 2]

Ayant moins à l'esprit les compétences constitutionnelles de nos gouvernements, ils hésitent beaucoup lorsqu'il s'agit de trancher entre compétences québécoises et fédérales mais ils y arrivent. [Étape 3]

Forts de quelques heures de cours portant sur les ressources, ils identifient convenablement les ressources qui peuvent contribuer à la résolution du problème. [Étape 4]

Aussi, ils reconnaissent les limites et les potentialités de ces ressources au point de pouvoir établir un ordre de priorité entre elles ; [Étape 5 a)] Ils accomplissent donc correctement le premier élément de la stratégie de recherche.

C'est lors de la réalisation des deux autres éléments de cette stratégie que les difficultés apparaissent, notamment lors de la sélection de mots clés et de l'identification du concept de droit sous-jacent à une situation de fait. [Étapes 5 b) et 5 c)]

Comme la stratégie de base en recherche juridique informatisée repose principalement sur le choix des mots clés et accessoirement sur le plan de la classification (concepts légaux), le présent article porte essentiellement sur la question du choix des mots.

Avant d'aller plus loin, apportons quelques précisions en regard de l'application de cette cinquième étape de la stratégie de recherche. L'étudiant qui applique les trois éléments

*Le présent article porte essentiellement sur la question du choix des mots.*

de la stratégie de recherche n'est pas conscient des difficultés mentionnées précédemment. Il ne prendra conscience d'un problème qu'au terme de la démarche méthodologique. [Étapes 8, 9 et 10] Mais avant d'arriver à pareil constat, il aura sélectionné sa ressource et interrogé cette dernière selon la ou les formulations préalablement mises au point. [Étapes 6 et 7] Quant à cette étape de l'interrogation des banques de données, notons que les aspects technologiques de la recherche juridique informatisée ne semblent pas constituer des obstacles pour les étudiants.

À la suite de cette interrogation, le résultat de recherche lui sera communiqué en quelques secondes, et l'étudiant devra lire et analyser ce dernier pour en voir la pertinence ou non. Cette opération se fait sans heurt et devient plus facile avec l'habitude. [Étape 8]

L'étape de la vérification implique l'utilisation de diverses techniques de vérification conçues spécifiquement pour la recherche de jurisprudence, ces dernières étant néanmoins faciles à comprendre et à utiliser par les étudiants. [Étape 9]

La dernière étape vise la validation des résultats de la recherche, ces derniers ayant été obtenus, dans un premier temps, par l'utilisation de mots clés et, dans un deuxième temps, par l'utilisation de techniques de vérification. Cette étape ne pose pas de problème particulier d'apprentissage. [Étape 10]

## La difficulté

Comme il a été évoqué plus haut, la difficulté principale se situe sur le plan de la sélection des mots.

### *« Les faits du problème » : une contrainte à l'apprentissage*

Ce n'est pas le fait de recourir à des mots clés pour effectuer une recherche qui constitue un problème, mais bien le choix sans discernement de ces mots clés. Trop d'étudiants identifient des termes pris tels quels dans le texte de la description d'une situation à l'étude comme des mots clés. Plus précisément, ce n'est pas le fait de prendre des mots du texte qui n'est pas adéquat, c'est le fait de prendre des mots du texte qui sont trop généraux ou trop particuliers pour les besoins de la recherche.

Concrètement, placé devant un problème, l'étudiant repère le ou les mots qui lui semblent représentatifs, les propose comme mots clés et démarre sa recherche.

Ainsi, il semble que les critères de sélection des mots clés soient pour l'étudiant :

- 1) être un mot de l'énoncé du problème ;
- 2) être un mot représentatif de la situation en jeu.

Ce postulat composé de ces deux éléments constitue l'obstacle à lever.

L'étudiant a de la difficulté à comprendre pourquoi il doit souvent mettre de côté des mots clés issus du problème parce qu'ils sont trop particuliers à une situation de fait ou trop généraux, et ce, au profit de mots clés plus générateurs et davantage juridiques. Ces mots de substitution sont souvent des mots clés qui émanent du problème, ou simplement des *synonymes*, des mots *équivalents* ou même des mots qui englobent la réalité du cas observé.

*Ce n'est pas le fait de recourir  
à des mots clés pour effectuer une recherche  
qui constitue un problème,  
mais bien le choix sans discernement  
de ces mots clés.*

Par exemple, relativement à la situation suivante :

*Quelle indemnité pouvons-nous réclamer pour une cicatrice de 10 cm sur la joue d'une étudiante de cégep ?*

Les productions de nos étudiants indiquent les sélections suivantes :

MOTS EXTRAITS ET UTILISÉS PAR LES ÉTUDIANTS		COMMENTAIRES DU PROFESSEUR
Indemnité	=	Incomplet <b>Ajouter</b> : Dommages (mot équivalent)
Réclamer/réclamation	=	Non pertinent (car « Dommages » inclut l'idée de réclamer/ation)
« Cicatrice de 10 cm »	=	Trop spécifique (« Cicatrice » seul suffit)
Joue	=	Incomplet <b>Ajouter</b> : Visage/Figure /Face (mot/s englobant/s) <b>Ajouter</b> : Menton/Nez/Lèvre/Front/Bouche/Cou (mot/s équivalent/s) (car une cicatrice au visage est aussi visible et apparente que sur une des parties de celui-ci )
« Étudiant/e de cégep »	=	Trop spécifique Utiliser Étudiante <b>Ajouter</b> : Femme (mot englobant)

Face à cet obstacle qui conduit les étudiants à ne sélectionner pour mots clés que des mots du libellé de la situation à l'étude, il faut mettre en place un processus qui permettra de surmonter celui-ci. Dès lors, il faut s'attaquer à ce problème.

## MOBILISATION

À partir du présent constat, je vise à mettre en place des situations qui permettront à l'étudiant, dans un premier temps, de mobiliser sa connaissance-obstacle ; dans un deuxième temps, de lui faire prendre conscience de sa procédure par l'intermédiaire d'une tâche de formulation et, enfin, dans un troisième temps, de la mettre à l'épreuve dans un nouveau problème afin de l'invalider puis d'en construire une autre plus adéquate. Abordons cette première étape, soit la mobilisation.

Afin de viser la mobilisation ou la mise en œuvre de la connaissance-obstacle des étudiants, je peux volontairement rédiger un problème avec des mots si particuliers que le résultat de cette mobilisation sera facilement invalidé si l'étudiant s'en tient aux mots du texte.

Pour illustrer mon propos, voici un exemple de cas que je soumets à mes étudiants pour mobiliser leur connaissance-obstacle (situation particulière) :

*En visite chez Claude, Bernard a déboulé les marches en trébuchant sur le skateboard de son hôte.*

*Que nous enseigne la jurisprudence sur les obligations de Claude ?*

Je demande aux étudiants d'identifier les mots clés qui, à leur avis, leur permettraient de faire une recherche valable. S'ils mobilisent effectivement la connaissance-obstacle que j'ai anticipée, les étudiants vont possiblement repérer les mots clés « marches », « trébucher » et « obligations », puis démarrer leur recherche avec ces mots issus du texte, représentatifs de la situation de fait, mais trop particuliers.

## FORMULATION

Avant que les étudiants démarrent leur recherche, je leur demande de formuler par écrit une explication qui aiderait un condisciple à sélectionner des mots clés. Cette seconde tâche, comme je le disais précédemment, vise à ce que les étudiants prennent conscience de la procédure qu'ils mettent en œuvre lors du choix des mots clés.

## INVALIDATION/VALIDATION

Ce n'est qu'après avoir formulé leur façon de faire que les étudiants pourront démarrer leur recherche avec les mots clés identifiés lors de la première tâche (situation de mobilisation). Ils seront surpris d'apprendre que la banque de données n'a repéré aucun document. Comme ils ont constaté l'inadéquation de leur méthode lors de l'essai, il faut mettre en place un moyen qui permettra de lever l'obstacle.

Donc, face au résultat plutôt décevant de la recherche, je demande à mes étudiants d'identifier ce qui n'allait pas dans leur formulation et de reformuler cette dernière en tenant compte de principes logiques qui permettraient d'obtenir de meilleurs résultats. Les étudiants seront les artisans de cette reformulation. Ils seront appelés, en équipe de deux, à formuler une méthode qui permettra de faire une meilleure recherche.

Suivra l'essai de cette méthode revue et corrigée par la réalisation d'une recherche en appliquant la méthode adoptée.

Afin de valider leur nouvelle approche qu'ils viennent de mettre au point et à invalider les connaissances antérieures, je propose aux équipes le problème de recherche suivant :

*Quelle est la responsabilité des villes quant aux dommages causés aux automobiles par les nids-de-poule ?*

Face à ce cas, les équipes testent leur nouvelle technique, laquelle devrait les conduire à ajouter des mots clés plus génératrices, des synonymes, des équivalents tels que « municipal, village, cité », « auto, voiture, véhicule » et « trou, affaissement ». Puis, elles identifient le concept juridique sous-jacent. Notons que si une équipe conserve sa méthode initiale, elle obtiendra un résultat insatisfaisant, une fois de plus.

À la suite de cette recherche, les équipes comparent leurs résultats et tirent des conclusions sur leur méthode. Un forum a lieu sur les méthodes et les résultats obtenus.

Aussi, dans le but de réajuster leur formulation, je les remets à l'épreuve avec le problème suivant :

*Quelle est la responsabilité du supermarché lorsqu'une bouteille de Coke explose sur une tablette et blesse un client ?*

Face à ce cas, chaque équipe doit invalider sa procédure antérieure (trop typée), appliquer sa nouvelle méthode et ajouter des mots clés plus génératrices, des synonymes, des équivalents tels que « commerce, établissement, etc. » et « contenant, produit », sans oublier d'identifier le concept juridique sous-jacent.

À la suite de cette deuxième recherche, les équipes comparent leurs résultats et tirent des conclusions en regard de leur méthode. Un forum a lieu sur les méthodes utilisées et les résultats obtenus. À cette étape, il faut colliger ces méthodes, vérifier si elles sont pertinentes et efficaces en tenant compte des deux cas précédents.

## INSTITUTIONNALISATION

Ensuite, je procède à l'institutionnalisation de la méthode retenue avec l'exemple suivant :

*Est-ce que, pour les dommages subis à mon véhicule, je peux réclamer d'une ville pour cause de mauvais entretien de la voie publique ?*

## Méthode

- 1<sup>re</sup> étape : **identifier** les mots représentatifs du problème tel qu'il est formulé ;
- 2<sup>e</sup> étape : **souligner** les mots clés qui ne sont pas trop singuliers ; **transformer** les mots jugés trop singuliers par des synonymes, des équivalents ou des mots englobants ;
- 3<sup>e</sup> étape : à partir des mots soulignés et des mots transformés, **identifier** à l'aide du plan de classification la catégorie ou sous-catégorie de droit à laquelle appartient le problème à l'étude. (concept sous-jacent)

Cette opération en trois étapes permet d'éliminer les mots clés trop singuliers et, par une nouvelle sélection de mots, d'élargir la problématique à d'autres situations analogues. Cette nouvelle donne de mots clés nous permet d'identifier plus facilement une catégorie et sous-catégorie qui regrouperait cette problématique élargie. À son tour, l'identification à une catégorie de droit permet de confirmer la sélection de mots clés que l'on compte utiliser pour faire sa recherche.

Cette technique étant rigoureusement appliquée, les étudiants sont invités à procéder à la recherche avec ces mots clés et à valider celle-ci par des techniques de vérification. Relevant à la situation soumise, la méthode incite à ajouter à la sélection du mot clé « véhicule », les mots « auto, voiture » ; à « ville », les mots « municipal, cité, village » et à éviter de se limiter au mot clé « voie publique », qui est judicieux en soi mais aussi trop général, car il élimine par son utilisation exclusive des mots importants comme « rue », « avenue », « chaussée », « boulevard », etc. La combinaison des mots repérés et validés, des mots transformés et des mots émanant du plan de classification permet de démarrer une recherche plus efficace.

## L'EXPÉRIMENTATION

Au cours de la session hiver 2001, j'avais cinq groupes d'environ 24 étudiants et j'ai consacré pour chaque groupe trois périodes de trois heures à cette approche systématique, dont les étudiants étaient le cœur. Une majorité a accepté avec enthousiasme de prendre en main leur apprentissage, alors qu'une minorité a réclamé la « recette ». Le dynamisme entraînant de la majorité a contribué à faire de l'expérimentation un franc succès. Les échanges en forum sur les méthodes proposées s'avérèrent fructueux et instructifs. L'institutionnalisation a permis de faire le point sur ces méthodes. Se ralliant à la méthode, les étudiants l'ont par la suite appliquée avec

succès. L'analyse des réponses du deuxième intra et de l'examen final démontre que les étudiants ont appliqué et adopté la méthode institutionnalisée et qu'ils ont obtenu de meilleurs résultats de recherche. L'impact a donc été mesuré et il valide le processus. De plus, la levée de l'obstacle a été réalisée avec une participation active de l'élève. Celui-ci a notamment constaté par lui-même la nature de l'obstacle qui se dressait devant lui et, dans un deuxième temps, participé au processus permettant la levée de ce dernier. ☐

j.f.cloutier@videotron.ca

*M<sup>e</sup> Jean-François CLOUTIER est avocat et professeur en recherche juridique informatisée au Collège Ahuntsic depuis 1991. Il participe activement au développement de ce cours en perpétuelle évolution. En parallèle à cette activité professionnelle, il poursuit sa formation de deuxième cycle à l'Université de Sherbrooke, dans le cadre du Diplôme en Enseignement.*